



La contribution de la Suisse

De quoi s'agit-il ?

À travers ses contributions à l'Union européenne (UE), la Suisse participe depuis 2007 à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'UE et à la gestion des mouvements migratoires. Parallèlement, elle renforce ses liens directs avec certains voisins européens.

À ce jour, deux contributions financières d'un montant de 1,3 milliard de francs chacune ont été accordées, à savoir la contribution dite à l'élargissement (à partir de 2007) et la deuxième contribution de la Suisse (à partir de 2019). Ces fonds permettent ou ont permis de mettre en œuvre des programmes et des projets dans les États membres de l'UE économiquement plus faibles.

Les négociations ont porté sur un nouveau mécanisme visant à pérenniser la contribution de la Suisse. Par ailleurs, la coopération entre la Suisse et l'UE entre fin 2024 et l'entrée en vigueur du nouveau mécanisme sera couverte par un engagement financier supplémentaire unique.

Éléments principaux

L'accord sur la contribution instaure un mécanisme juridiquement contraignant pour une contribution régulière de la Suisse à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'UE. La contribution se divise en périodes de contribution de sept ans chacune, la première allant de 2030 à 2036. Les détails de chaque période de contribution, notamment le montant de la contribution et les priorités thématiques de la coopération, sont consignés dans des mémorandums d'entente avec l'UE, non contraignants sur le plan juridique. En plus du pilier principal de la cohésion, qui vise les régions les plus faibles sur le plan économique et social, des « enjeux communs importants », comme la migration, pourront continuer à être pris en compte.

Les fonds n'alimenteront pas le budget de l'UE, mais seront utilisés directement dans les États partenaires pour des programmes et des projets convenus en commun. Comme par le passé, la Suisse conclura pour chaque contribution des accords bilatéraux de mise en œuvre avec les États partenaires.

En cas de corruption ou de violation des valeurs communes (p. ex. état de droit) dans le cadre de la mise en œuvre de la contribution de la Suisse, cette dernière pourra prendre des mesures efficaces, comme la suspension des paiements.

Le montant de la première contribution pour la période allant de 2030 à 2036 est de 350 millions de francs par an.

En outre, la Suisse et l'UE ont prévu un engagement financier supplémentaire unique pour la période comprise entre fin 2024 et l'entrée en vigueur du nouveau mécanisme. Cet engagement s'élève à 130 millions de francs par an jusqu'à l'entrée en vigueur du paquet. Dès l'entrée en vigueur du paquet, il correspondra, jusqu'en 2030, au montant de la première contribution, à savoir 350 millions de francs par an, pour tenir compte du fait qu'à partir de cette date, la Suisse et l'UE approfondiront encore nettement leur coopération.

Les fonds de la première contribution et de l'engagement financier supplémentaire ne seront mobilisés et versés qu'à l'entrée en vigueur du paquet Suisse-UE et sur une période de dix ans, de 2030 à 2039.

Mise en œuvre en Suisse

La contribution régulière de la Suisse requiert l'adoption d'une nouvelle base légale en Suisse. La loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est, base légale sur laquelle se fondaient jusqu'à présent la contribution à l'élargissement et la partie « cohésion » de la deuxième contribution de la Suisse, était limitée dans le temps et est arrivée à échéance le 31 décembre 2024. Désormais, la contribution de la Suisse sera régie par l'accord sur la contribution conclu avec l'UE. Une nouvelle loi sur la contribution à la cohésion ne doit donc régler que les aspects nationaux nécessaires à la mise en œuvre de la contribution, en complément de l'accord sur la contribution. Les contributions prévues pour répondre à d'autres enjeux communs importants continueront de se fonder sur une base légale distincte, par exemple, pour la migration, sur la loi sur l'asile.

Importance pour la Suisse

Les contributions de la Suisse sont un élément important de la voie bilatérale depuis 2007. À travers celles-ci, la Suisse investit dans la stabilité et la cohésion de l'Europe, deux facteurs essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur de l'UE, auquel elle participe de manière sectorielle.

La contribution de la Suisse permet d'approfondir les relations bilatérales avec les États partenaires. Elle renforce la présence et la visibilité de la Suisse et promeut ainsi sa réputation de partenaire solidaire, innovant et fiable. Les fonds seront directement versés aux États partenaires. À cet égard, la Suisse peut faire valoir ses propres priorités thématiques et s'assurer que les moyens sont utilisés de manière ciblée, en collaboration avec les États partenaires, et que des partenaires de projet suisses sont impliqués.

La coopération favorise l'avènement de nouveaux partenariats et renforce les échanges de connaissances et d'expériences. Un meilleur développement économique des États partenaires profite également à l'économie suisse, sous la forme de possibilités d'investissement et de débouchés plus intéressants. Il est également dans l'intérêt direct de la Suisse de répondre à des enjeux communs, tels que la migration.

L'accord crée un cadre clair et prévisible pour les futures contributions de la Suisse, augmentant ainsi la sécurité juridique et la prévisibilité financière pour la Suisse.

Concrètement

- **Des projets avec une valeur ajoutée claire** : par ses contributions, la Suisse favorise la stabilité et la sécurité en Europe. En collaboration avec l'État partenaire, elle définit les projets qu'elle entend soutenir. Lors de la sélection des projets, elle veille à ce que ceux-ci apportent une valeur ajoutée claire et lui permettent de faire valoir son expertise et son expérience. Les exemples ci-dessous tirés de la contribution en cours montrent comment cela est possible.
 - **Recherche commune** : le programme d'innovation mené par la Suisse et la Pologne encourage la réalisation de projets communs par des entreprises et des chercheurs suisses et polonais dans le domaine de la recherche appliquée. L'objectif est de renforcer la capacité d'innovation de la Pologne et de créer de nouveaux réseaux entre les acteurs impliqués. Les entreprises suisses en profitent aussi puisqu'elles peuvent ainsi s'implanter plus solidement sur le marché polonais. *Innosuisse*, l'agence suisse pour la promotion de l'innovation, soutient la mise en œuvre des projets et contribue à la mise en réseau.
 - **Formation professionnelle** : le programme de formation professionnelle mené en Lituanie a pour objectif de mieux faire correspondre les compétences enseignées aux exigences du marché du travail, notamment grâce au développement d'un modèle d'assurance qualité qui se concentre sur les compétences pratiques acquises

en dehors de l'enseignement classique. L'expérience suisse en matière de système de formation dual ouvre de nouvelles opportunités et perspectives pour la population locale.

- **Environnement** : en Tchéquie, la Suisse soutient un programme environnemental visant à protéger les écosystèmes dans les parcs nationaux et les zones paysagères protégées, ainsi que les milieux naturels de la faune et de la flore. Les mesures concrètes se concentrent sur le tourisme durable et la protection de la biodiversité, comme la déviation des flux de visiteurs et la renaturation des cours d'eau. Un autre objectif du programme est de promouvoir les partenariats avec la Suisse. Le Réseau des parcs suisses joue à cet égard le rôle d'intermédiaire avec les partenaires suisses.
- **Migration** : dans le domaine de la migration, la Suisse soutient notamment les phases I et II du projet d'hébergement d'urgence (*Emergency Accommodation Facilities*, EAF) mené en Grèce. Ces installations offrent un hébergement et des soins d'urgence aux mineurs migrants non accompagnés qui vivent dans des conditions difficiles. Assurer une infrastructure fonctionnelle et des perspectives d'intégration locales contribue à ce que les personnes restent sur place et n'émigrent pas vers un autre pays – un objectif qui est également dans l'intérêt de la Suisse. En outre, un échange entre experts a permis d'aborder les bonnes pratiques en la matière.